

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 28 septembre 2009 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Irma Quirion, Marie-Ève Dutil et Karen Hilchey, messieurs les conseillers Serge Paquet, Daniel Lessard, Jean Perron, Régis Drouin et Marcel Bérubé.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Roger Carette.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M<sup>c</sup>Collough, greffier et directeur du Secrétariat général.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.**

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 20 h 40.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N° 09-5666**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en retirant l'item suivant :

6.26 Demande de participation financière au CLD de Beauce-Sartigan pour l'élaboration du plan stratégique de développement de l'aéroport supralocal de Saint-Georges.

et en ajoutant les items suivants :

- 5.2 Avis de motion et dispense de lecture – Règlement numéro 338-2009 décrétant une dépense de 5 425 000 \$ et un emprunt de 5 425 000 \$ pour des travaux de réfection des services municipaux dans la 33<sup>e</sup> Rue du boulevard Dionne à la 34<sup>e</sup> Rue; dans la 140<sup>e</sup> Rue du boulevard Lacroix à la 10<sup>e</sup> Avenue; dans la 3<sup>e</sup> Avenue au sud de la 25<sup>e</sup> Rue; dans la 4<sup>e</sup> Avenue de la 25<sup>e</sup> Rue à la 27<sup>e</sup> Rue; dans la 90<sup>e</sup> Rue de la voie ferrée à la 8<sup>e</sup> Avenue; dans la 90<sup>e</sup> Rue de la 8<sup>e</sup> Avenue à la 10<sup>e</sup> Avenue; dans la 2<sup>e</sup> Avenue de la route 173 à la 113<sup>e</sup> Rue et dans la 1<sup>re</sup> Avenue du boulevard Lacroix jusqu'au numéro civique 10350.
- 6.32 Autorisation de travaux d'éclairage de rues 2009 – phase 1
- 6.33 Adoption des prévisions budgétaires 2010 de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud.
- 6.34 Embauche d'un responsable-adjoint au centre de ski.
- 6.35 Mandat au directeur général pour l'ajout d'asphalte au terrain de soccer synthétique numéro 2.
- 6.36 Radiation d'un compte du Club de hockey professionnel CRS Express.
- 7.3 Rapport surface synthétique en polymère.

**ADOPTÉE**

## **PROCÈS-VERBAL :**

### **RÉSOLUTION N° 09-5667**

Séance ordinaire 14 septembre 2009

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2009 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

**ADOPTÉE**

## **CONSULTATION PUBLIQUE :**

DÉROGATION MINEURE/LOT 4 418 582  
SITUÉ SUR LA 7<sup>e</sup> AVENUE AU BOUT DE LA 171<sup>e</sup> RUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le lot 4 418 582 situé sur la 7<sup>e</sup> Avenue au bout de la 171<sup>e</sup> Rue afin de permettre la construction d'une résidence de 12,8 mètres de hauteur alors que la norme prescrite est de 10 mètres et à 10,6 mètres de la rue alors que la norme prescrite est de 9 mètres maximum. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

## **ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :**

### **RÉSOLUTION N° 09-5668**

Adoption du Règlement numéro 337-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement et en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

ATTENDU : que la rémunération prévue pour le maire est en fonction d'une prestation exclusive au poste de maire;

ATTENDU : qu'il est toujours possible, pour le maire, de remettre une partie de son salaire à un organisme de son choix;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le **Règlement numéro 337-2009 concernant le traitement des élus municipaux** soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du **Règlement numéro 337-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE :

Je, Serge Paquet, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 338-2009 décrétant une dépense de 5 425 000 \$ et un emprunt de 5 425 000 \$ pour des travaux de réfection des services municipaux dans la 33<sup>e</sup> Rue du boulevard Dionne à la 34<sup>e</sup> Rue; dans la 140<sup>e</sup> Rue du boulevard Lacroix à la 10<sup>e</sup> Avenue; dans la 3<sup>e</sup> Avenue au sud de la 25<sup>e</sup> Rue; dans la 4<sup>e</sup> Avenue de la 25<sup>e</sup> Rue à la 27<sup>e</sup> Rue; dans la 90<sup>e</sup> Rue de la voie ferrée à la 8<sup>e</sup> Avenue; dans la 90<sup>e</sup> Rue de la 8<sup>e</sup> Avenue à la 10<sup>e</sup> Avenue; dans la 2<sup>e</sup> Avenue de la route 173 à la 113<sup>e</sup> Rue et dans la 1<sup>re</sup> Avenue du boulevard Lacroix jusqu'au numéro civique 10350** (Dépôt du projet de règlement).

**QUE** cet avis de motion remplace celui présenté à la séance du 14 septembre 2009.

## ADOPTION DE RÉOLUTIONS :

### RÉSOLUTION N° 09-5669

Approbation des comptes payables par le fonds  
d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Isabelle Déchêne, c.a., chef de Division - comptabilité, en date du 3 septembre 2009, dans lequel elle recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 929 020,84 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 207 569,33 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le directeur des Finances et Trésorier M. Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 136 590,17 \$ pour les chèques couvrant la période du 4 au 17 septembre 2009.

### ADOPTÉE

### RÉSOLUTION N° 09-5670

Acceptation de la plus basse soumission conforme  
pour les travaux d'infrastructures urbaines dans les 36<sup>e</sup> et 37<sup>e</sup> Rues

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX & LESSARD LTÉE	498 868,82 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	543 081,70 \$
ENTREPRISES G.N.P.	679 890,15 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposée par M. Jean-François Poirier, ing. de la firme Genivar Sec, celui-ci nous confirme dans un rapport daté du 21 septembre 2009, que toutes les soumissions reçues sont conformes et la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX & LESSARD LTÉE au montant de 498 868,82 \$** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **GIROUX & LESSARD LTÉE au montant de 498 868,82 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour les travaux d'infrastructures urbaines dans les 36<sup>e</sup> et 37<sup>e</sup> Rues**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumission lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** la somme de 498 868,82 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable par le Règlement numéro 333-2009.

### ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION N° 09-5671**

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la production d'esquisses, d'une charte de couleurs de matériaux au centre-ville

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES CONSULTANTS ODETTE ROY ET ISABELLE JACQUES INC.	9 594,38 \$
RICHARD MOREAU ARCHITECTE	29 347, 50 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 10 septembre 2009, que toutes les soumissions reçues sont conformes et la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES CONSULTANTS ODETTE ROY ET ISABELLE JACQUES INC. au montant de 9 594,38 \$;**

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 21 septembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **LES CONSULTANTS ODETTE ROY ET ISABELLE JACQUES INC. au montant de 9 594,38 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la production d'esquisses, d'une charte de couleurs de matériaux au centre-ville**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumission lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** la somme de 9 594,38 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le budget d'opération 2009.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5672**

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture d'une photo aérienne, de l'aérotriangulation, du modèle numérique de terrain et d'une ortho-photo

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GROUPE TRIFIDE	82 605,98 \$
ECCETERRA ARPENTEURS-GÉOMÈTRES S.E.N.C.R.L.	95 943,75 \$
GEONUM INC.	101 474,63 \$
GROUPE INFO CONSULT INC.	111 142,37 \$
GÉOMATIQUE EMCO INC.	128 226,00 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 15 septembre 2009, que toutes les soumissions reçues sont conformes et la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LE GROUPE TRIFIDE INC. au montant de 82 605,98 \$;**

### **RÉSOLUTION N° 09-5672 (suite)**

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 21 septembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **LE GROUPE TRIFIDE INC. au montant de 82 605,98 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture d'une photo aérienne, de l'aérotriangulation, du modèle numérique de terrain et d'une ortho-photo**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumission lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** la somme de 82 605,98 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le fonds d'administration – section immobilisations tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 09-5673**

Autorisation d'aller en appel d'offres pour les améliorations  
au terrain de baseball du Centre sportif Lacroix-Dutil

ATTENDU : qu'un montant de 250 000 \$ est prévu au plan triennal d'immobilisations pour l'année 2009 pour des travaux d'aménagement au terrain de baseball du centre sportif Lacroix-Dutil;

ATTENDU : que nous avons reçu les plans et devis pour les travaux à réaliser, afin de rendre conforme le terrain de baseball du centre sportif Lacroix-Dutil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement au terrain de baseball du centre sportif Lacroix-Dutil.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 09-5674**

Acceptation d'une entente avec le Ministre des Transports  
du Québec pour la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal

ATTENDU : qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 2 de la *Loi sur la voirie*, le gouvernement peut reconnaître à certains ponts un caractère stratégique afin que la gestion de ces ponts relève du Ministre des Transports;

ATTENDU : que le décret n° 98-2003 de 29 janvier 2003 et ses mises à jour subséquentes ont été modifiés par le décret n° 1176-2007 du 19 décembre 2007 pour reconnaître un caractère stratégique à certains ponts situés dans les municipalités qui comptaient 100,000 habitants et moins le 31 janvier 2001;

## **RÉSOLUTION N° 09-5674 (suite)**

ATTENDU : que le ministre des Transports assume la responsabilité des Éléments structuraux et des Dispositifs de retenue des Ponts suivants :

- Rang Saint-Guillaume rivière Pozer
- Rang Saint-Pierre rivière Pozer
- 1<sup>re</sup> Avenue ruisseau Ardoise
- Chemin de la famine rivière Cumberland

et que la Municipalité continue à entretenir la chaussée, les trottoirs, le drainage et l'éclairage de ces ponts;

ATTENDU : qu'il y a lieu, notamment pour des motifs de sécurité routière, de préciser les responsabilités des parties concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karen Hilchey  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte l'entente à intervenir avec le Ministre des Transports du Québec relativement à la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était au long reproduite.

**QUE** le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5675**

Demande au ministère des Transports du Québec pour un partage des coûts à 50-50 pour les travaux de raccordement de la 30<sup>e</sup> Avenue à l'intersection de la route 271

ATTENDU : le projet du ministère des Transports du Québec de modifier l'intersection de la route 271 et de la 30<sup>e</sup> Avenue sur le territoire de la Ville de Saint-Georges;

ATTENDU : que lors des discussions préliminaires, les représentants du ministère des Transports du Québec ont informé la Ville que les travaux à exécuter sur la 30<sup>e</sup> Avenue devront être défrayés par la Ville;

ATTENDU : que ces travaux sont rendus nécessaires par l'intervention du ministère des Transports du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil demande au ministère des Transports du Québec de partager les coûts de modification de la 30<sup>e</sup> Avenue à l'intersection de la route 271 à 50% pour la Ville et 50% pour le Ministère, pour les travaux qui sont en-dehors de l'emprise de la route 271.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5676**

Demande au ministère des Transports du Québec pour la préparation d'un protocole d'entente pour le prolongement de la 25<sup>e</sup> Avenue

ATTENDU : que lors des discussions de prolongement de l'autoroute 73, la Ville s'est engagée, auprès du Ministère des Transports du Québec, à procéder au prolongement de la 25<sup>e</sup> Avenue jusqu'à la 74<sup>e</sup> Rue projetée, étant l'accès à l'autoroute;

ATTENDU : les besoins de coordonner les travaux de prolongement de la 25<sup>e</sup> Avenue avec les travaux de prolongement de l'autoroute afin d'éviter la présence de 2 entrepreneurs sur le même chantier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil demande au ministère des Transports du Québec de préparer un protocole d'entente dans lequel le Ministère serait maître d'œuvre des travaux de prolongement de la 25<sup>e</sup> Avenue sur le territoire de la Ville, et ce à même les travaux de prolongement de l'autoroute 73, sous réserve du paiement par la Ville des coûts afférents au prolongement de la 25<sup>e</sup> Avenue.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5677**

Demande au ministère des Transports du Québec pour la préparation d'un protocole d'entente pour des travaux municipaux sur la route 204

ATTENDU : le projet de réaménagement de la route 204 sur le territoire de la Ville de Saint-Georges, conséquemment à l'arrivée de l'autoroute 73 jusqu'à la route 204;

ATTENDU : que dans le cadre de ces travaux, il y aura des travaux concernant les réseaux municipaux souterrains dans l'emprise de la route 204;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil demande au ministère des Transports du Québec de préparer un protocole d'entente dans lequel le Ministère serait maître d'œuvre des travaux, incluant les travaux municipaux sur la route 204, sous réserve du paiement par la Ville des coûts afférents concernant les réseaux municipaux souterrains dans l'emprise de la route 204.

**QUE** les sommes assumées par la Ville excluent celles concernant les services municipaux demandés par le Ministère.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5678**

Demande de paiement numéro 9 pour les travaux de réhabilitation d'aqueduc et égouts sur la route 173, de la 159<sup>e</sup> Rue à la 193<sup>e</sup> Rue

ATTENDU : les travaux de réhabilitation d'aqueduc et égouts et route 173 de la 159<sup>e</sup> Rue à la 193<sup>e</sup> Rue confiés à l'entrepreneur Giroux & Lessard Ltée;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ing. et directeur associé des Services techniques et de M. Serge Berberi, ing. de la firme Genivar Sec, à l'effet de procéder à la demande de paiement numéro 9 pour les travaux de réhabilitation aqueduc et égouts sur la route 173, de la 159<sup>e</sup> Rue à la 193<sup>e</sup> Rue;

### **RÉSOLUTION N° 09-5678 (suite)**

ATTENDU : que la recommandation comprend l'approbation de la demande de paiement numéro 9 au montant de 902 927,75 \$, dont une somme de 662 092,77 \$ payable par le ministère des Transports du Québec et 240 834,98 \$ payable par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la demande de paiement numéro 9 au montant de 902 927,75\$ pour les travaux de réhabilitation aqueduc et égout sur la route 173, de la 159<sup>e</sup> Rue à la 193<sup>e</sup> Rue.

**QUE** la somme de 240 834,98 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Règlement d'emprunt 269-2008.

**ADOPTÉE**

**À 21 h, monsieur le conseiller Daniel Lessard Quitte son siège.**

### **RÉSOLUTION N° 09-5679**

Acceptation de la directive de changement numéro 4  
pour la construction des terrains de soccer du CAPRC

ATTENDU : que l'entente intervenue entre la Ville, la firme Genivar, Zurich Compagnie d'assurance du Canada et Benvas Construction Inc. concernant la construction de 2 terrains de soccer dans le cadre du Centre d'activités physiques régional Chaudière;

ATTENDU : la directive de changement numéro 4 préparée par M. Gaétan Labbé, ingénieur de la firme Genivar, laquelle directive décrit les travaux relatifs à l'entente citée plus haut ;

ATTENDU : que ce conseil a déjà donné son accord à cette entente par la résolution numéro 09-5608, adoptée le 27 août 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la directive de changement numéro 4, telle que présentée par M. Gaétan Labbé, ingénieur de la firme Genivar, au montant de 886 068,75 \$ incluant toutes les taxes applicables.

**QUE** la somme de 886 068,75 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le Règlement numéro 279-2008.

**ADOPTÉE**

**À 21 h 02, monsieur le conseiller Daniel Lessard reprend son siège.**

### **RÉSOLUTION N° 09-5680**

Adhésion au programme de soutien aux réalisations locales –  
diagnostic résidentiel mieux consommer/Hydro-Québec

ATTENDU : qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie;

ATTENDU : que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « *Diagnostic résidentiel Mieux consommer* », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation;

## **RÉSOLUTION N° 09-5680 (suite)**

ATTENDU : que pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion;

ATTENDU : que les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la Ville de Saint-Georges en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur;

ATTENDU : que ce montant sera de 30 \$ par rapport de recommandation en format papier et de 35 \$ par rapport de recommandation en format électronique;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karen Hilchey  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** la Ville de Saint-Georges accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « *Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer* »

**QUE** la Ville de Saint-Georges soumet le projet « aménagement de commodités aux utilisateurs des terrains du Centre d'activités physiques de la Chaudière.

**QUE** la Ville de Saint-Georges désigne M. Claude Poulin directeur général adjoint comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne et l'autorise à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution.

**QUE** la Ville soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet « aménagement de commodités aux utilisateurs des terrains de soccer-football ».

**ADOPTÉE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

À 21 h 03 conformément à la loi, le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. M. Mario Thibodeau demande des informations concernant le dossier du garage non-conforme de la résidence qu'il a vendu dernièrement.

## **RÉSOLUTION N° 09-5681**

Demande de dérogation mineure pour le lot 4 418 582  
situé sur la 7<sup>e</sup> Avenue au bout de la 171<sup>e</sup> Rue

ATTENDU : que le propriétaire du lot 4 418 582 situé sur la 7<sup>e</sup> Avenue au bout de la 171<sup>e</sup> Rue à Saint-Georges demande une dérogation mineure afin permettre la construction d'une résidence de 12,8 mètres de hauteur alors que la norme prescrite est de 10 mètres et à 10,6 mètres de la rue alors que la norme prescrite est de 9 mètres maximum;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

## **RÉSOLUTION N° 09-5681 (suite)**

**QUE** ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le lot 4 418 582 situé sur la 7<sup>e</sup> Avenue au bout de la 171<sup>e</sup> Rue à Saint-Georges :

**Permettre la construction d'une résidence de 12,8 mètres de hauteur alors que la norme prescrite est de 10 mètres et à 10,6 mètres de la rue alors que la norme prescrite est de 9 mètres maximum**

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5682**

Autorisation des travaux d'aménagement d'un stationnement pour la Clinique vétérinaire du 555, 130<sup>e</sup> Rue à Ville de Saint-Georges

ATTENDU : que les propriétaires de la Clinique vétérinaire du 555, 130<sup>e</sup> Rue Saint-Georges, ont acquis un terrain en vue d'agrandir le stationnement;

ATTENDU : que le Règlement de zonage numéro 150-2005 a été modifié afin d'inclure ce terrain dans la zone commerciale où se situe la Clinique vétérinaire;

ATTENDU : que cette zone est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU : que le plan d'aménagement du stationnement déposé a fait l'objet d'une recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme, à l'effet qu'il respecte les critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du boulevard Lacroix;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'émission du permis d'aménagement d'un stationnement au 555, 130<sup>e</sup> Rue à Saint-Georges, le tout conformément au plan déposé lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5683**

Acceptation d'un projet particulier d'occupation d'un bâtiment au 17855, 1<sup>re</sup> Avenue Saint-Georges

ATTENDU : la demande du propriétaire du 17855, 1<sup>re</sup> Avenue Saint-Georges, pour utiliser le bâtiment pour les usages suivants : entreprise de carrosserie et de vente et installation de vitres et autres accessoires d'autos; vente d'auto; entreposage de pièces d'autos et services à la clientèle; et l'aménagement de bureaux pour courtier en immeubles, services d'assurances et services d'informatique;

ATTENDU : que ce conseil a adopté le règlement 292-2008 qui permet l'acceptation de projets particuliers dérogeant à la réglementation en vigueur;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'autoriser l'utilisation du bâtiment sis au 17855, 1<sup>re</sup> Avenue Saint-Georges, à des fins de vente et réparation de vitres et autres accessoires d'autos ainsi que d'atelier de carrosserie d'entreprise de carrosserie et de vente et installation de vitres et autres accessoires d'autos;

ATTENDU : qu'une consultation publique sur ce projet aura lieu le 9 novembre 2009;

### **RÉSOLUTION N° 09-5683 (suite)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise un projet particulier d'occupation d'un bâtiment au 17855, 1<sup>re</sup> Avenue Saint-Georges, en permettant l'utilisation du bâtiment pour des fins d'entreprise de carrosserie et de vente et installation de vitres et autres accessoires d'autos; vente d'auto; entreposage de pièces d'autos et services à la clientèle; et aménagement de bureaux pour courtier en immeubles, services d'assurances et services d'informatique et ce aux conditions suivantes :

- aucun entreposage extérieur de véhicules endommagés ou de pièces d'autos;
- la vente de véhicules automobiles réparés est permise uniquement à titre complémentaire;
- un maximum de 100 pneus peut être entreposé;
- les activités de carrosserie devront être effectuées uniquement dans la partie arrière du bâtiment, avec accès par les portes latérales;
- l'affichage devra être conforme aux dispositions régissant les enseignes de type B;
- l'éclairage du terrain devra se faire vers le bas afin d'éviter d'éclairer les terrains voisins;
- la partie boisée à l'arrière du bâtiment devra demeurer boisée.

**QUE** la présente résolution entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 09-5684**

Abandon du projet d'enfouissement des fils – Place de l'Église

ATTENDU : que ce conseil avait demandé une subvention à Hydro-Québec pour enfouir les fils du secteur de Place de l'Église;

ATTENDU : que la demande préliminaire a dû être modifiée suite à une demande d'Hydro-Québec, ce qui a pour effet d'augmenter les coûts du projet;

ATTENDU : que l'estimé préliminaire déposé par Hydro-Québec prévoit des coûts à la Ville de 468 424 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil avise Hydro-Québec qu'il abandonne le projet d'enfouissement de fils dans le secteur de Place de l'Église.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 09-5685**

Acceptation d'une entente avec la MRC de Beauce-Sartigan  
pour la tenue à jour et l'équilibrage des rôles d'évaluation  
foncière et de valeur locative pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013

ATTENDU : les articles 195 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui autorisent des organismes municipaux responsables de l'évaluation à conclure une entente par laquelle l'un délègue à l'autre l'exercice de sa compétence en cette matière;

### **RÉSOLUTION N° 09-5685 (suite)**

ATTENDU : que cette délégation peut se faire par le biais d'une entente qui doit mentionner sa durée et le partage des dépenses qui en découlent;

ATTENDU : les négociations intervenues entre la Ville et la MRC de Beauce-Sartigan pour que cette dernière exerce la compétence de la Ville en matière d'évaluation municipale;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karen Hilchey  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil délègue à la MRC de Beauce-Sartigan sa compétence en matière d'évaluation municipale pour une durée de 4 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013, le tout conformément à l'entente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était au long reproduite.

**QUE** pour l'exercice de cette compétence, la Ville de Saint-Georges paie à la MRC de Beauce-Sartigan la somme de 506 080 \$ pour l'année 2010, montant qui sera indexé conformément à l'entente pour les années 2011, 2012 et 2013.

**QUE** les sommes relatives à la présente entente soient financées à même le budget d'opération.

**QUE** le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 09-5686**

Renouvellement de 2 ententes avec la Société d'habitation  
du Québec et l'Office municipal d'habitation dans le  
cadre du Programme de supplément au loyer

ATTENDU : que la Ville a signé en 1992, avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation, l'entente numéro 1080 concernant le Programme de supplément au loyer pour 6 unités de logements;

ATTENDU : que la Ville a signé en 1993, avec l'Office municipal d'habitation et la Société d'habitation du Québec, l'entente 1081 concernant le programme de supplément au loyer pour 5 unités de logements;

ATTENDU : que ces ententes, d'une durée de 5 ans, ont déjà été renouvelées à quelques reprises et qu'il y a lieu de les reconduire pour une période de 5 ans;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte de renouveler les ententes 1080 et 1081 concernant le Programme de supplément de loyer avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**QUE** le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour au nom de la Municipalité, tous les documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5687**

Acceptation d'un protocole d'entente avec le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police du Québec et la Ville de Saint-Georges dans le cadre du programme ACCÈS alcool pour les années 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012

ATTENDU : que le ministère de la Sécurité publique nous propose d'appliquer la *Loi sur les alcools* dans les débits de boisson de Saint-Georges;

ATTENDU : que le Ministère nous a fait parvenir un protocole d'entente pour la réalisation d'inspections dans les établissements hôteliers, bars et restaurants et pour lesquelles le Ministère s'engage à rembourser à la Ville, pour chacune des visites, la somme de 370 \$ pour l'exercice 2009-2010; la somme de 380 \$ pour l'exercice 2010-2011; et la somme de 390 \$ pour l'exercice 2011-2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte le protocole avec le ministère de la Sécurité publique pour les inspections systématiques dans les établissements hôteliers du territoire de Saint-Georges, lequel protocole est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**QUE** M. Hilaire Isabelle, directeur de Police soit autorisé à signer ledit protocole pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5688**

Subvention à la Fondation du Centre hospitalier Beauce-Etchemin

ATTENDU : la demande de la Fondation du Centre hospitalier Beauce-Etchemin pour une contribution financière;

ATTENDU : les buts et objectifs de la Fondation visant à permettre de meilleurs services en soins de santé pour l'ensemble de la population de la région;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accorde une aide financière de 10 000 \$ à la Fondation du Centre hospitalier Beauce-Etchemin.

**QUE** la somme de 10 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5689**

Subvention pour les travaux de rénovation de la salle de spectacles du cégep Beauce-Appalaches

ATTENDU : le projet de rénovation de la salle de spectacles du cégep Beauce-Appalaches évalué à 600 000 \$;

ATTENDU : que la Ville a un projet de construction d'une nouvelle salle de spectacles;

### **RÉSOLUTION N° 09-5689 (suite)**

ATTENDU : que l'organisme les Amants de la scène, subventionné par la Ville, utilise la salle de spectacles du cégep Beauce-Appalaches et ce pour encore quelques années;

ATTENDU : la demande du cégep Beauce-Appalaches pour que la Ville participe financièrement aux travaux de rénovation de la salle;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil octroie au cégep Beauce-Appalaches, une subvention au montant de 8 000 \$ pour l'année 2009 pour des travaux de rénovation de la salle de spectacles.

**QUE** la somme de 8 000 \$ soit financée à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 09-5690**

Demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation concernant la création d'un marché public

ATTENDU : le projet des intervenants du milieu dont la Ville, la MRC de Beauce-Sartigan et l'organisme Le Grand Marché pour l'amélioration des installations du marché public à Saint-Georges;

ATTENDU : que ce projet assurera le développement, la consolidation et la commercialisation à l'échelle régionale des produits du terroir de Beauce-Sartigan et de la région environnante;

ATTENDU : qu'il a été décidé de prévoir l'installation d'infrastructures permanentes répondant aux normes d'hygiène et de salubrité d'environ 90 m<sup>2</sup> et l'installation d'un chapiteau, tout en améliorant l'offre de service du Grand Marché;

ATTENDU : que ce projet répond parfaitement au plan de mise en œuvre des recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil dépose auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, une demande d'aide financière au montant de 50 000 \$ pour la construction d'un bâtiment d'environ 90 m<sup>2</sup> et de l'installation d'un chapiteau.

**QUE** M. Claude Poulin, directeur général adjoint, soit autorisé à signer tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 09-5691**

Demande d'aide financière au CLD de Beauce-Sartigan concernant la création d'un marché public

ATTENDU : le projet des intervenants du milieu dont la Ville, la MRC de Beauce-Sartigan et l'organisme Le Grand Marché pour l'amélioration des installations du marché public à Saint-Georges;

### **RÉSOLUTION N° 09-5691 (suite)**

ATTENDU : que ce projet assurera le développement, la consolidation et la commercialisation à l'échelle régionale des produits du terroir de Beauce-Sartigan et de la région environnante;

ATTENDU : qu'il a été décidé de prévoir l'installation d'infrastructures permanentes répondant aux normes d'hygiène et de salubrité d'environ 90 m<sup>2</sup> et l'installation d'un chapiteau, tout en améliorant l'offre de service du Grand Marché;

ATTENDU : que ce projet répond parfaitement au plan de mise en œuvre des recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil dépose auprès du CLD de Beauce-Sartigan, une demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ pour la construction d'un bâtiment d'environ 90 m<sup>2</sup> et de l'installation d'un chapiteau.

**QUE** M. Claude Poulin, directeur général adjoint, soit autorisé à signer tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 09-5692**

Demande d'aide financière à la MRC de Beauce-Sartigan  
concernant la création d'un marché public

ATTENDU : le projet des intervenants du milieu dont la Ville, la MRC de Beauce-Sartigan et l'organisme Le Grand Marché pour l'amélioration des installations du marché public à Saint-Georges;

ATTENDU : que ce projet assurera le développement, la consolidation et la commercialisation à l'échelle régionale des produits du terroir de Beauce-Sartigan et de la région environnante;

ATTENDU : qu'il a été décidé de prévoir l'installation d'infrastructures permanentes répondant aux normes d'hygiène et de salubrité d'environ 90 m<sup>2</sup> et l'installation d'un chapiteau, tout en améliorant l'offre de service du Grand Marché;

ATTENDU : que ce projet répond parfaitement au plan de mise en œuvre des recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil dépose auprès de la MRC de Beauce-Sartigan, une demande d'aide financière équivalente à 20% des coûts pour la construction d'un bâtiment d'environ 90 m<sup>2</sup> et de l'installation d'un chapiteau.

**QUE** M. Claude Poulin, directeur général adjoint, soit autorisé à signer tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5693**

### Demande de participation financière à la MRC de Beauce-Sartigan pour l'élaboration du plan stratégique de développement de l'aéroport supralocal de Saint-Georges

- ATTENDU : que la survie et le développement de l'aéroport de Saint-Georges sont nécessaires à l'essor économique régional;
- ATTENDU : que toutes demandes de subventions aux paliers des gouvernements supérieurs devront être accompagnées d'un plan stratégique de développement de l'aéroport;
- ATTENDU : que les coûts pour l'élaboration de ce plan stratégique sont évalués à 28 162,31 \$;
- ATTENDU : qu'une subvention de 12 500 \$ peut être obtenue du ministère des Transports du Québec;
- ATTENDU : que l'aéroport de Saint-Georges a été reconnu comme équipement supralocal dans la MRC de Beauce-Sartigan;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karen Hilchey  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil demande à la MRC de Beauce-Sartigan une participation financière de 7 800 \$ pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement de l'aéroport supralocal de Saint-Georges.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5694**

### Location d'un espace de l'entreprise Autobus des Érables Ltée

- ATTENDU : les besoins des Travaux publics pour un local pouvant abriter les camions servant à l'épandage du sel et des abrasifs en période hivernale;
- ATTENDU : que la compagnie Autobus des Érables Ltée consent à louer à la Ville un local situé au 1200, 38<sup>e</sup> Rue à Saint-Georges, au montant de 1 300 \$ par mois, plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la location d'un local à la compagnie Autobus des Érables Ltée situé au 1200, 38<sup>e</sup> Rue à Saint-Georges au montant de 1 300 \$ par mois, plus les taxes applicables, excluant le chauffage et l'éclairage, pour une période de cinq (5) mois débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2009 et se terminant le 31 mars 2010.

**QUE** les sommes nécessaires à la présente location soient payées à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5695**

### Demande de sollicitation dans les rues de la ville par le Club Richelieu St-Georges Inc.

ATTENDU : la demande du Club Richelieu St-Georges Inc. pour procéder à une collecte dans les rues de la ville le 19 décembre 2009, de 12 h à 16 h, aux endroits suivants : 1<sup>re</sup> Avenue à l'intersection de la 116<sup>e</sup> Rue ; Promenade Chaudière à l'intersection de la 116<sup>e</sup> Rue ; les accès est et ouest du barrage Sartigan; sur la route 173 à l'intersection de la 90<sup>e</sup> Rue;

ATTENDU : la politique concernant la sollicitation dans les rues adoptée le conseil municipal;

ATTENDU : que la permission de solliciter sur la route 173 doit être émise par le ministère des Transports du Québec;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karen Hilchey  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le Club Richelieu St-Georges Inc. à procéder à une collecte de fonds dans les rues de la ville, aux conditions prévues à la politique concernant la sollicitation dans les rues, le 19 décembre 2009 pour une période de trois (3) heures maximale, aux endroits suivants :

- 1<sup>re</sup> Avenue à l'intersection de la 116<sup>e</sup> Rue;
- Promenade Chaudière à l'intersection de la 116<sup>e</sup> Rue;
- les accès Est et Ouest du barrage Sartigan.

**QUE** ce conseil avise le ministère des Transports du Québec qu'il n'a pas d'objection à ce qu'une sollicitation soit autorisée sur la route 173 à l'intersection de la 90<sup>e</sup> Rue.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5696**

### Appui aux citoyens du secteur Saint-Jean-de-la-Lande pour le maintien du bureau de poste

ATTENDU : que le secteur Saint-Jean-de-la-Lande de la Ville de Saint-Georges est desservi par un bureau de poste qui assure aux citoyens de ce secteur les services de la Société canadienne des postes ;

ATTENDU : que l'octroi d'une franchise à la place du bureau de poste diminuerait les services aux citoyens du secteur, tout en maintenant une incertitude quant à sa survie ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Roger Carette  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil appuie les citoyens du secteur Saint-Jean-de-la-Lande dans leurs démarches pour le maintien du bureau de poste de ce secteur.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5697**

### Renouvellement du contrat pour les assurances collectives des employés manuels

**ATTENDU** : les rapports présentant les résultats de l'analyse du Groupe financier AGA Inc. pour la prochaine période contractuelle soit du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 30 septembre 2010 pour la section des employés manuels;

**ATTENDU** : la recommandation d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les conditions de renouvellement présentées par La Survivance concernant l'assurance collective des employés manuels pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 30 septembre 2010.

**QUE** ce conseil autorise un congé de prime d'assurance salaire courte durée jusqu'à ce que la réserve du programme de supplément au chômage atteigne 10 000 \$.

**QUE** M. Jean-Yves Blais directeur des Ressources humaines, soit autorisé à signer tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5698**

### Modification de la prime de garde au Service des travaux publics

**ATTENDU** : que ce conseil avait ajusté la prime de garde au Service des travaux publics, de façon à payer un montant de 15\$ par jour les jours de semaine et un montant de 35\$ par jour les jours de fin de semaine et de congés fériés;

**ATTENDU** : que la répartition policière sera transférée à la Ville de Lévis dès le mois d'octobre 2009;

**ATTENDU** : que le service de répartition policière de la Ville assurait certaines tâches en période hivernale;

**ATTENDU** : que ces tâches devront à l'avenir être assurées par les employés du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil modifie la prime de garde au Service des travaux publics, pour la période du 2 novembre au 14 avril de chaque année, de la façon suivante :

- jours de semaine : 32 \$ par jour
- jours de fin de semaine et congés fériés : 70 \$ par jour

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de cette prime soient défrayées à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5699**

### Autorisation de travaux d'éclairage de rues 2009 – phase I

ATTENDU : qu'une somme de 60 000 \$ est prévue au plan triennal d'immobilisations pour l'année 2009 pour l'éclairage de rues secteurs urbains, et une somme de 50 000 \$ est également prévue pour l'éclairage des rues des secteurs fusionnés;

ATTENDU : qu'il y a lieu d'autoriser les travaux d'ajout d'éclairage de rues, phase I;

ATTENDU : la recommandation de M. Robert Gilbert, ing., directeur des Services techniques et Travaux publics, à l'effet d'autoriser ces travaux pour un montant de 50 250,76 \$ pour les secteurs urbains et de 48 941,13 \$ pour les secteurs fusionnés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise les travaux d'ajout d'éclairage de rues – phase I, le tout conformément à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était au long reproduite, pour un montant total de 99 191,89 \$.

**QUE** M. Léo Fortin, technicien aux Services techniques soit autorisé à transmettre, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**QUE** la somme de 99 191,89 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le surplus accumulé nouvelle ville.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5700**

### Adoption des prévisions budgétaires 2010 de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud

ATTENDU : que la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud a adopté, par règlement, le budget nécessaire à l'exercice financier 2010 au montant de 3 676 668 \$;

ATTENDU : que la quote-part de la Ville de Saint-Georges s'élève à 1 659 157 \$;

ATTENDU : qu'il y a lieu d'adopter ces prévisions budgétaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adopte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, pour l'exercice financier 2010, lesquelles s'élèvent à 3 676 668 \$.

**QUE** le règlement n° 44-09 de la Régie soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5701**

### Embauche d'un responsable-adjoint au centre de ski

- ATTENDU : que la Ville assume dorénavant la gestion des activités du centre de ski;
- ATTENDU : que la Ville doit désigner une personne pour superviser les activités de remontée mécanique et de l'entretien des pistes;
- ATTENDU : la recommandation de M. Marcel Grondin directeur général, à l'effet d'autoriser l'embauche de M. Réjean Laliberté à titre de responsable-adjoint du centre de ski;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de M. Réjean Laliberté à titre de responsable-adjoint au centre de ski au salaire de 740 \$ par semaine pour la période du 15 octobre 2009 au 15 avril 2010.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5702**

### Mandat au directeur général pour l'ajout d'asphalte au terrain de soccer synthétique numéro 2

- ATTENDU : l'avancement des travaux de construction du deuxième terrain de soccer synthétique au Centre d'activités physiques de la chaudière (CAPRC);
- ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ing. directeur associé des Services techniques et de M. Marcel Grondin directeur général à l'effet d'autoriser l'ajout d'asphalte dans le secteur des gradins du terrain de soccer synthétique numéro 2;
- ATTENDU : que les coûts sont évalués entre 15 000 \$ et 25 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil mandate M. Marcel Grondin directeur général à octroyer un contrat d'une valeur maximale de 25 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, pour l'ajout d'asphalte dans le secteur des gradins du deuxième terrain de soccer synthétique.

**QUE** le tout soit payable par le surplus accumulé nouvelle ville.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5703**

### Radiation d'un compte du Club de hockey professionnel CRS Express

- ATTENDU : l'entente intervenue avec le Club de hockey Garaga en 1999 concernant les travaux d'agrandissement du centre sportif Lacroix-Dutil;
- ATTENDU : que le club de hockey s'engageait à remettre à la Ville une somme de 493 000 \$ sur une période de 6 ans;

## **RÉSOLUTION N° 09-5703 (suite)**

ATTENDU : qu'il y a un solde non-payé de 28 000 \$ dont la Ville a autorisé le report à quelques reprises;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil radie la créance de 28 000 \$ que le Club de hockey professionnel CRS Express doit à la Ville dans le cadre des travaux d'agrandissement du centre sportif Lacroix-Dutil.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

### LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

### RAPPORTS D'EMBAUCHE DE PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE AU SERVICE DS LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de sauveteurs, moniteurs aquatiques, caissiers et responsables-chefs pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 mai 2010 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

### RAPPORT SURFACE SYNTHÉTIQUE EN POLYMÈRE

Le rapport d'un groupe de hockeyeur concernant l'essai d'une surface synthétique en polymère est déposé au conseil.

## **CORRESPONDANCE :**

Un bordereau de correspondance, comprenant 2 items, est déposé au conseil.

## **AUTRE SUJET :**

### COMPTE RENDU D'UNE RÉUNION

Un compte rendu d'une réunion est fait par madame la conseillère Irma Quirion sur le comité de la famille.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Aucune question ne fût posée.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 21 h 50, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Paquet, appuyé par monsieur le conseiller Jean Perron, la séance est levée.**

**ROGER CARETTE**  
Maire

**JEAN M<sup>c</sup>COLLOUGH**  
Greffier